

# Comité de pilotage CEE

---

**DGEC**

**25 octobre 2017**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Introduction

1. Point de situation sur la troisième période
2. Coup de pouce économies d'énergie : bilan et perspectives
3. Préparation de la quatrième période :
  - Textes réglementaires
  - Programmes
  - Révision des fiches d'opérations standardisées
  - Indice « spot »
  - Eligibilité des installations ETS
4. Registre : point d'étape



# 1. Point de situation sur la troisième période



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Délégations d'obligation

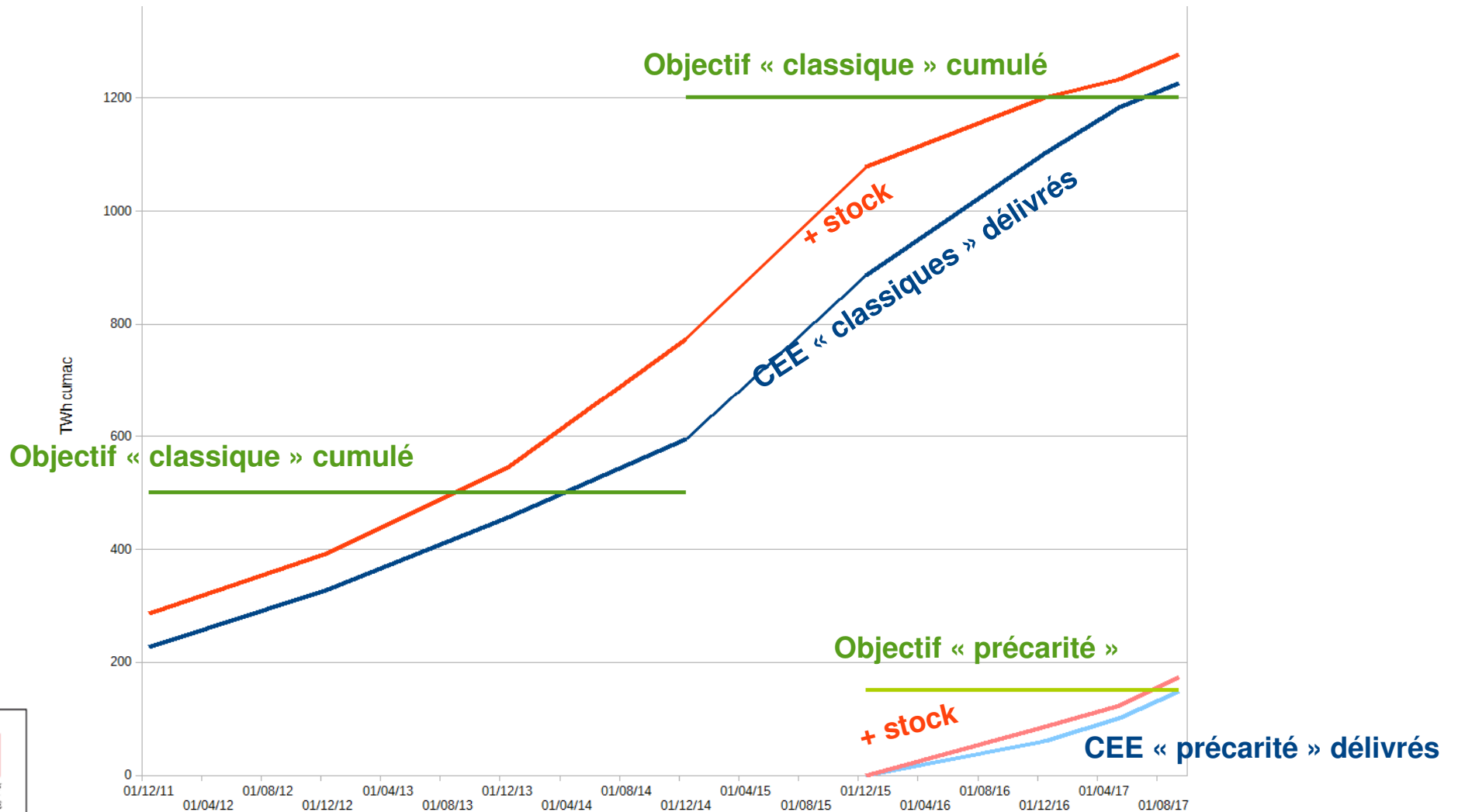
- Au 30 septembre 2017 :
  - 80 sociétés délégataires, dont :
    - 28 délégataires « précarité énergétique » uniquement
  - 18 délégants de plus depuis avril 2017
  - Plusieurs demandes de délégation de 4<sup>ème</sup> période, renvoyées à l'évolution des textes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Bilan annuel des demandes et délivrances de CEE



# Demandes de CEE

(au 30 septembre 2017)

	CEE CLASSIQUES			CEE PRECARITE	
	3ème période			3ème période	
	2015	2016	2017	2016	2017
Obligation (TWh cumac)	700			150	
Atteinte de l'objectif	85%	102%	111%	59%	117%
Volume déposé au PNCEE	306,7	125,8	78,7	84,2	82,1
volume déposé mensuel moyen	25,6	10,5	8,8	7,0	9,2
Volume délivré par le PNCEE (TWh Cumac)	290,5	215,6	132,1	59,9	88,6

- Chiffres 2017 donnés au 30/09
- Le délai moyen de traitement des demandes par le PNCEE de 1,1 mois en 2017.

# Contrôles a posteriori

- ◆ 165 contrôles lancés depuis le début de la 3<sup>ème</sup> période (jusqu'au 30/09/2017).
- ◆ 49 contrôles terminés : 20 conformes - 29 non-conformes

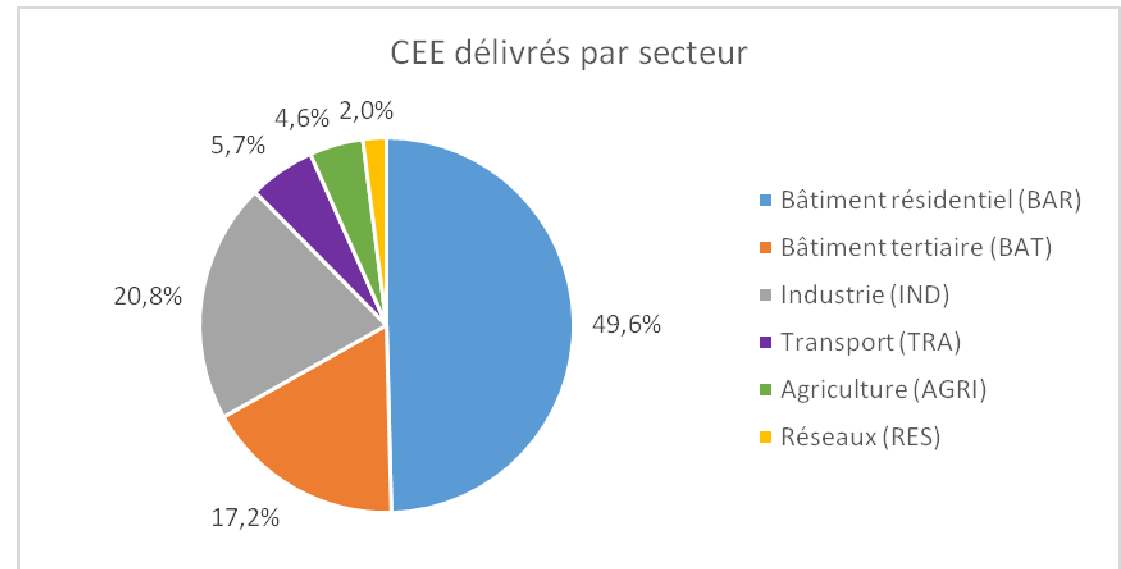


MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Typologie CEE CL (déliv. P3)

**Au 30 septembre 2017**

<b>Op. standardisées</b>
<b>563 TWhc</b>
<b>Op. spécifiques</b>
<b>43 TWhc</b>
<b>Programmes</b>
<b>25 TWhc</b>



Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% des CEE délivrés
1 BAR-EN-01 / BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	10,2%
2 BAR-EN-02 / BAR-EN-102	Isolation des murs	8,6%
3 BAR-TH-06 / BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	6,2%
4 IND-UT-17 / IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	5,7%
5 BAR-TH-07-SE / BAR-TH-107-SE	Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière	5,6%
6 BAT-EN-01 / BAT-EN-101	Isolation des combles ou de toiture (tertiaire)	3,8%
7 IND-UT-02 / IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	3,5%
8 BAR-TH-07 / BAR-TH-107	Chaudière collective à haute performance énergétique	3,4%
9 BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+	2,8%
10 BAR-TH-31 / BAR-TH-131	Isolation d'un réseau d'eau chaude sanitaire	2,4%



# Typologie CEE PE (déliv. P3)

Au 30 septembre 2017

<u>Op. standardisées</u>
129 TWhc
<u>Op. spécifiques</u>
17 TWhc
<u>Programmes</u>
2,8 TWhc

Part des opérations au  
bénéfice des ménages en  
situation de grande précarité  
énergétique

72%

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% des CEE délivrés
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	26,4%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+	23,7%
BAR-EN-102	Isolation des murs	10,1%
BAR-TH-45/BAR-TH-145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel	8,0%
BAR-EQ-112	Systèmes hydro-économiques	7,4%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	5,3%
BAR-TH-115	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage	4,0%



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Bilan des EE réalisées

	CEE classiques		CEE précarité	
	Etat des comptes au 15/09/2017	Obligation P3	Etat des comptes au 15/09/2017	Obligation P3
carburants	311,2	335,7	64,3	71,8
GPL carburant	0,3	0,9	0,1	0,2
fioul domestique	65,7	42,4	1,2	9,1
GPL combustible	10,1	8,0	1,5	1,7
électricité	175,6	193,8	32,2	41,5
gaz naturel	116,6	105,4	20,6	22,6
chaleur et froid	19,2	13,8	0,6	3,0
total obligé	698,7	700,0	120,5	150,0
total non obligé	17,2	-	6,9	-
<b>TOTAL</b>	<b>715,8</b>		<b>127,5</b>	



# 2. Coup de pouce

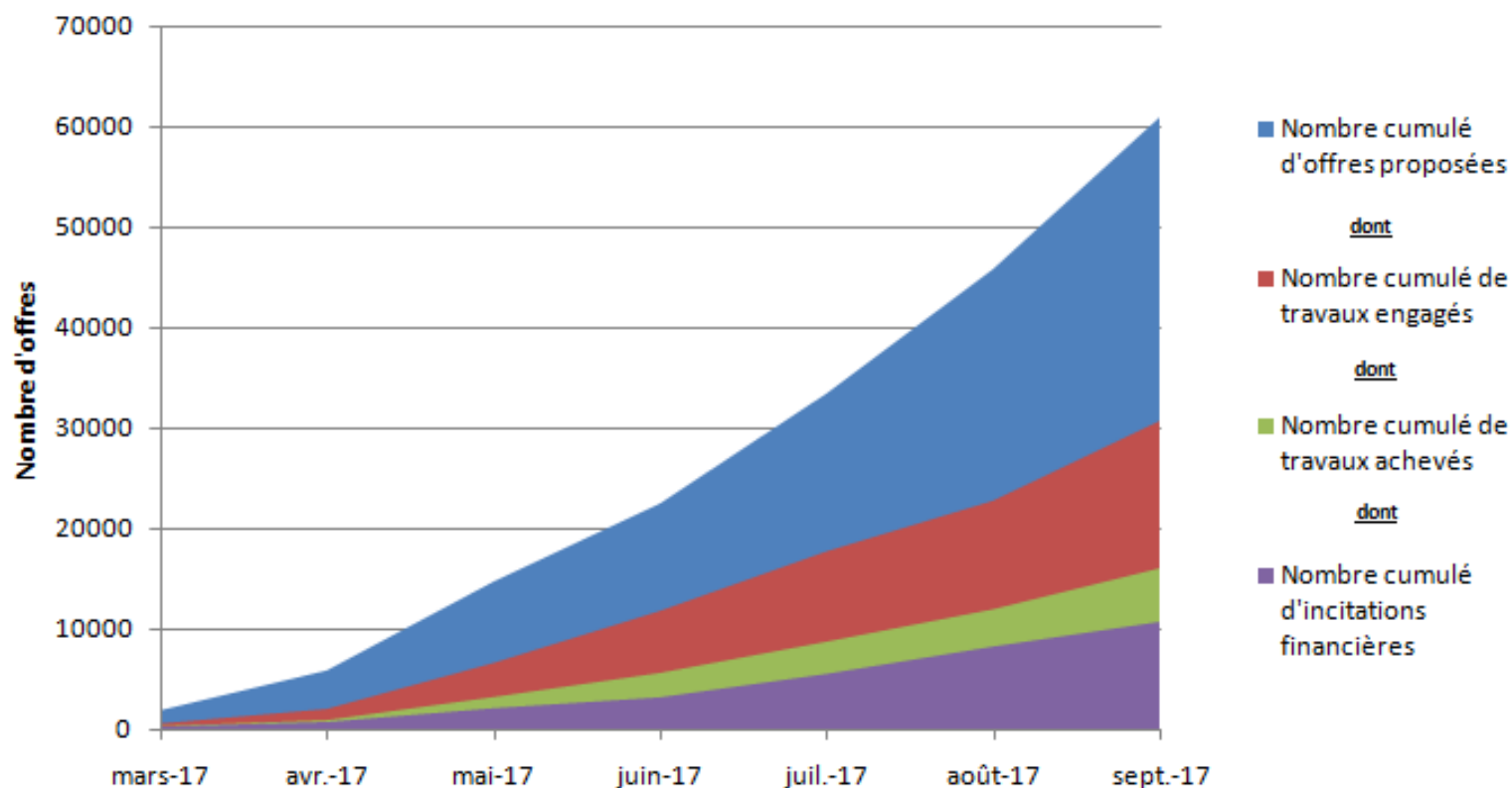


*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Bilan à fin septembre 2017

22 chartes signées. 61 000 offres proposées, dont 11 000 avec primes versées (12,4 M€) :



Taux d'opération GPE = 10 à 50% en fonction des opérations.

# Perspectives

Dispositif « **coup de pouce CEE 2018** » annoncé le 19 septembre prévoyant des primes pour le remplacement d'une vieille chaudière au fioul par un équipement utilisant des énergies renouvelables

## Equipements éligibles et primes :

Remplacement d'une chaudière au fioul par :	Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R
Prime ménage très modeste	3000 €	3000 €	3000 €	3000 €	500 €
Prime ménage modeste	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €	350 €

**Modalités :** similaires au dispositif actuel (charte, bonus avec prix implicite de 4.5€/MWhc, offre sur les combles)

**Conditions :** dépose d'une chaudière fioul (mention sur facture) + conditions de revenus

**Mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018** (coexistence avec le dispositif actuel qui prendra fin au 31 mars 2018)

# 3. Préparation de la P4



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Préparation P4

Les projets de textes post CSE et CNEN ont été mis en ligne sur le site internet du Ministère. Le décret est en cours de transmission au Conseil d'Etat.

Certains chantiers programmés ou complémentaires ont bien avancé :

- Programmes CEE (propositions 4 et 5 issues de la concertation)
- Examen des paramètres « parc » et « marché » des fiches d'opérations standardisées (proposition 16 issue de la concertation)
- Extension des fiches d'opération standardisée concernant l'isolation de l'enveloppe aux bâtiments de plus de 10 000 m<sup>2</sup> (proposition 19)
- Etudier le sujet d'un indice « spot » (évolution complémentaire n° 1 issue de la concertation)
- Etudier l'opportunité et les impacts d'un élargissement au secteur soumis aux quotas ETS (évolution complémentaire n° 2 issue de la concertation)

# Préparation P4

D'autres chantiers sont à venir :

- Publication d'un point sur les opérations spécifiques par l'ADEME (proposition 8) : début 2018
- Questionnaire annuel ADEME à tous les déposés de CEE (proposition 9)
- Retour d'expérience horodatage par l'ATEE (proposition 20)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



# 3. Préparation de la P4

## 3.1 Programmes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Programmes en P4

- Bilan à date des programmes sur la 3<sup>e</sup> période:
  - 25 TWhc délivrés en classique (sur un maximum de 70 TWhc)
  - 2,8 TWhc délivrés en précarité (sur un maximum de 12 TWhc)

=> Près de 55 TWhc pourraient être délivrés en P4 (à prendre en compte dans l'enveloppe maximale)
- Enveloppe proposée pour la 4<sup>e</sup> période: 200 TWhc
- Programme CEE – TEPCV (PRO-INNO-08) s'achèvera comme prévu fin 2018.



# Programmes

- En P4, une architecture et des exigences renouvelées:
  - Arrêté + convention
  - 1 porteur de programme identifié
  - Harmonisation des circuits de financement
  - Reporting régulier des résultats des programmes (publication sur les sites Internet des programmes)
  - Prolongation sur l'année 2018 des programmes précarité opérationnels pour atteindre les objectifs prévus
  - Evaluation fin 2018 des programmes d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique (SLIME, EGS, EGD, DEPAR, Ecorce)
- Des programmes reconduits sur de nouveaux objectifs: Toits d'Abord, SMEn, Advenir, FEEBAT, Objectif CO2.

Un nouveau programme porté par l'ATEE avec le concours de l'ADEME: PRO-REFEI.



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Programmes : perspective P4

Programme	Date de fin prévisionnelle	Valorisation (en €/MWhc)
En cours jusqu'en 2018 :		
Economies Energies TEPCV	2018	3,25
A prolonger jusqu'en 2018 pour achever les actions engagées :		
AAP - CLEO	2018	8
AAP - Eco gestes solidaires	2018	8
AAP - Eco-gestes durables	2018	8
AAP - DEPAR	2018	8
AAP - MAGE	2018	8
AAP - Wimoov	2018	8
AAP - ALVEOLE	2018	8
AAP - <i>PendaURA</i>	2018	8
AAP - <i>ECORCE</i>	2018	8
<i>SLIME</i>	2018	8
A reconduire ou créer pour la P4 :		
SME <sub>n</sub>	2020	5
ADVENIR	2020	5
FEEBAT	2020	5
EVE - Objectif CO2	2020	5
PRO-REFEI	2020	5
Toits d'abord	2020	7



# 3. Préparation de la P4

## 3.2 Fiches d'opérations standardisées



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Révision des fiches d'opérations standardisées pour la P4

Rappel de la réglementation:

## ■ R. 221-16

*La situation de référence de performance énergétique utilisée pour le calcul des certificats d'économies d'énergie correspond :*

*1 ° Dans le cas de travaux d'amélioration de la performance thermique de l'enveloppe d'un bâtiment existant, à l'état global du parc immobilier de même nature et au niveau de performance des matériaux ou équipements mis en œuvre à la date la plus récente pour laquelle des données sont disponibles ;*

*2 ° Dans le cas des dispositifs de pilotage, de régulation ou de récupération d'énergie installés sur des équipements fixes ou mobiles existants, au niveau global de performance du parc de ces équipements existants ;*

*3 ° Dans tous les autres cas, à l'état technique et économique du marché du produit ou du service à la date la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, ou aux exigences de performance imposées par la réglementation en vigueur lorsque les dernières données connues pour le marché n'intègrent pas les effets d'une réglementation.*

## ■ R.221-15

*Les opérations correspondant au seul respect de la réglementation en vigueur au 1er janvier **2018** ne donnent pas lieu à délivrance de certificats d'économies d'énergie.*

# Révision des fiches d'opérations standardisées pour la P4

## Révision mise en œuvre pour la P4 :

- 1- Orientation issue de la concertation : étudier la mise à jour des paramètres parc et marché (R. 221-16)
- 2- Orientation issue de la concertation : élargissement aux bâtiments de plus de 10 000 m<sup>2</sup> pour l'isolation de l'enveloppe dans le tertiaire
- 3- Evolution de la réglementation (R. 221-15)
- 4- Sur la base du retour d'expérience

# Révision des paramètres parc/marché

## (1) Etude de la mise à jour des paramètres parc et marché

Travaux préalables (ATEE/ ADEME) : **mise à jour des fiches méthodologiques** (BAR, BAT) sur la base des données (CEREN) les plus récentes => évolution du parc (nombre de logements, superficie, énergie de chauffage, etc.) et des consommations.

Ces paramètres sont les données sur lesquelles sont calculés les forfaits (consommations de référence pour certaines fiches ou état du parc + DJU pour d'autres).

Nouvelles données CEREN :

- Nouvelle méthodologie pour le calcul du « climat normal » (nb de DJU)
- Baisse des consommations unitaires entre 2011 et 2015
  - ⇒ baisse des consommations unitaires de référence BAR de 7 à 33 %
  - ⇒ baisse des consommations unitaires de référence BAT de 8 %

**Prise en compte des nouveaux chiffres en cas de révision / pour les nouvelles fiches (dès maintenant)**

En parallèle, travaux méthodologiques pour préparer la P5 (harmonisation des approches)



# Révision des fiches

## **(2) Élargissement aux bâtiments de plus de 10 000 m<sup>2</sup>**

- Fiches isolations de l'enveloppe tertiaire

## **(3) Évolution du marché (échéances réglementaires):**

- PAC air/air (écoconception : 01/01/2018, 26/09/2018, 01/01/2021)
- Ventilation (écoconception : 01/01/2018)

## **(3) Évolutions réglementaires (échéances RT / LTECV):**

- Calorifugeage (en cas de remplacement des équipements ECS/chauffage : 01/01/2018)
- Régulation (en cas de remplacement des équipements ECS/chauffage: 01/01/2018)
- Système de comptage individuel d'énergie de chauffage (2017/2019)

## **(4) Sur la base de retours d'expérience:**

- Isolation des combles (résidentiel)
- Isolation des planchers ? (résidentiel)
- Isolation de points singuliers (proposition ATEE)
- Récupération de chaleur (proposition ATEE)

# Révision des fiches

## Exemple : Fiche isolation des combles

- REX : difficulté d'identifier/contrôler l'énergie de chauffage  
=> forfait unique, moyenne sur la composition du parc (31 % électrique, 69 % combustible) / surface chauffée par énergie (tertiaire)

- Mise à jour des calculs :

Forfait calculé à partir :

- des performances d'isolation « présumées » du parc (bâtiment peu ou pas isolé) => inchangé (pas de nouvelles données)

- des éléments climatiques, traduits par le critère de degré jour au niveau national (DJU) => mise à jour CEREN

- des performances moyennes des équipements de chauffage des logements distinguant électricité et combustible => inchangé (pas de nouvelles données)

	H1	H2	H3
P3 élec	1500	1200	800
P3 comb	2300	1900	1300
<b>P4 (ttes énergies)</b>	<b>1700</b>	<b>1400</b>	<b>900</b>

**-15% en moyenne**

# 3. Préparation de la P4

## 3.3 Indice spot



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Indice spot : démarche

Issue de la concertation P4 :

## C – Propositions mises à l'étude

### **Evolution proposée**

⇒ Etudier la proposition suivante, qui reprend très largement la proposition des parties prenantes coordonnées par l'UFE : indices de prix et de volume non intra-groupe des transactions contractées moins de [30][60] jours avant leur dénouement, sur la base de déclarations volontaires et non contrôlées. L'étude de cette proposition sera fondée sur la base de l'examen de ce qu'aurait été un tel indice spot entre 2013 et 2017 (période qui couvre des phases lentement baissières, stables, fortement baissières, et haussières).

### Objectifs :

- Vérifier la cohérence et la préfaisabilité de la proposition
- S'assurer de la pertinence de l'indice dans différentes situations de marché
- Mesurer l'adhésion des parties prenantes à la proposition



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Indice spot : méthode

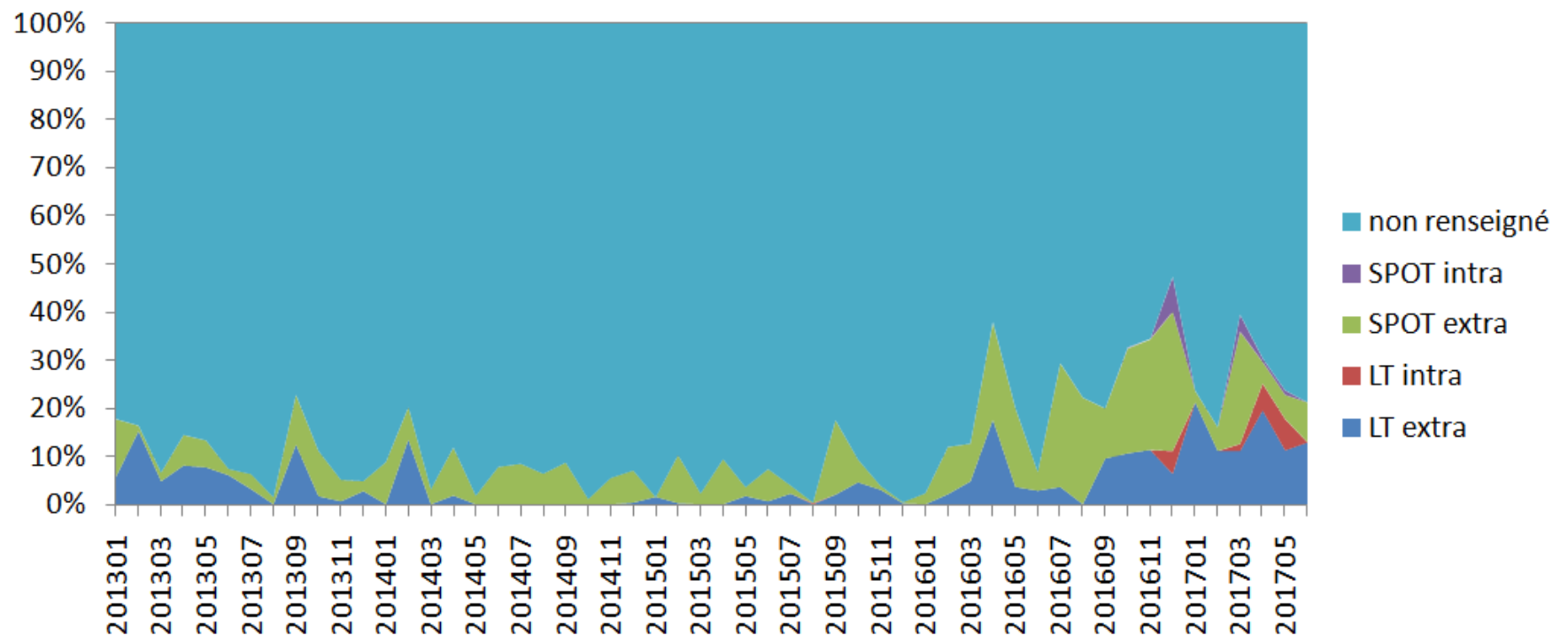
- L'UFE a demandé aux parties prenantes intéressées de fournir la liste de leurs transactions depuis 2013 en indiquant si elles sont "spot" ou non selon cette définition, et si elles sont intragroupe ou non. 10 acteurs ont répondu.
- En retirant les divergences (l'acheteur et le vendeur n'ayant pas la même perception de la transaction dans un quart des cas, l'un déclarant « spot » et l'autre « long terme ») et les transferts à prix nul et autres données non exploitables, il reste sur les mois de janvier 2013 à juin 2017 inclus :
  - 264 transactions "long terme" non intragroupe
  - 313 transactions "spot" non intragroupe
  - 7 transactions "long terme" intragroupe
  - 7 transactions "spot" intragroupe
- Seules les transactions non intragroupe ont été étudiées

# Indice spot : analyse CEE classiques

Représentativité de l'échantillon :

12% des transactions (en nombre)

14% des transactions (en volume)

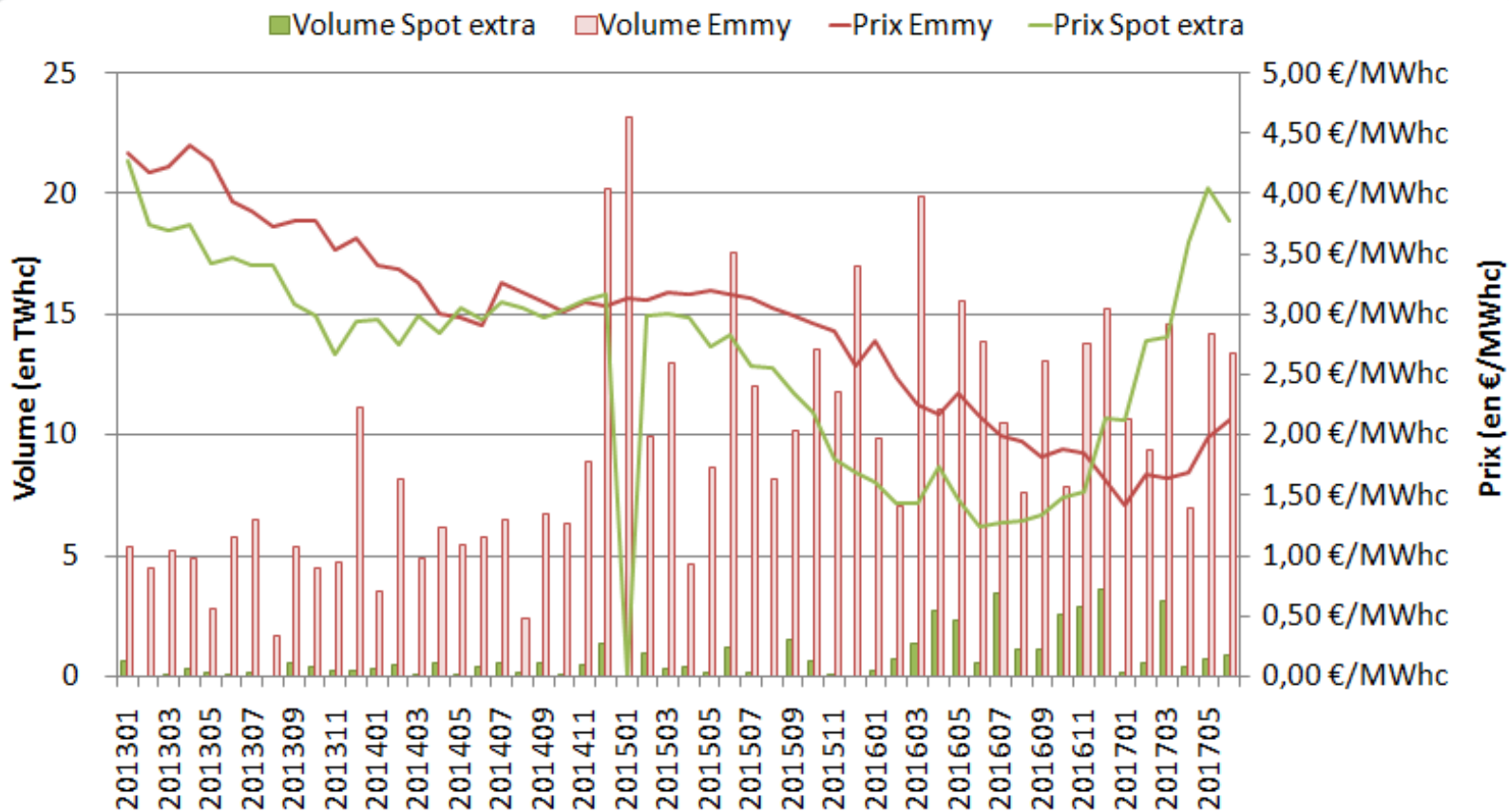


On peut estimer que le taux de transactions « spot extragroupe » représente 10 à 60% des CEE classiques échangés.

# Indice spot : analyse CEE classiques

## Examen des données de prix CEE classiques

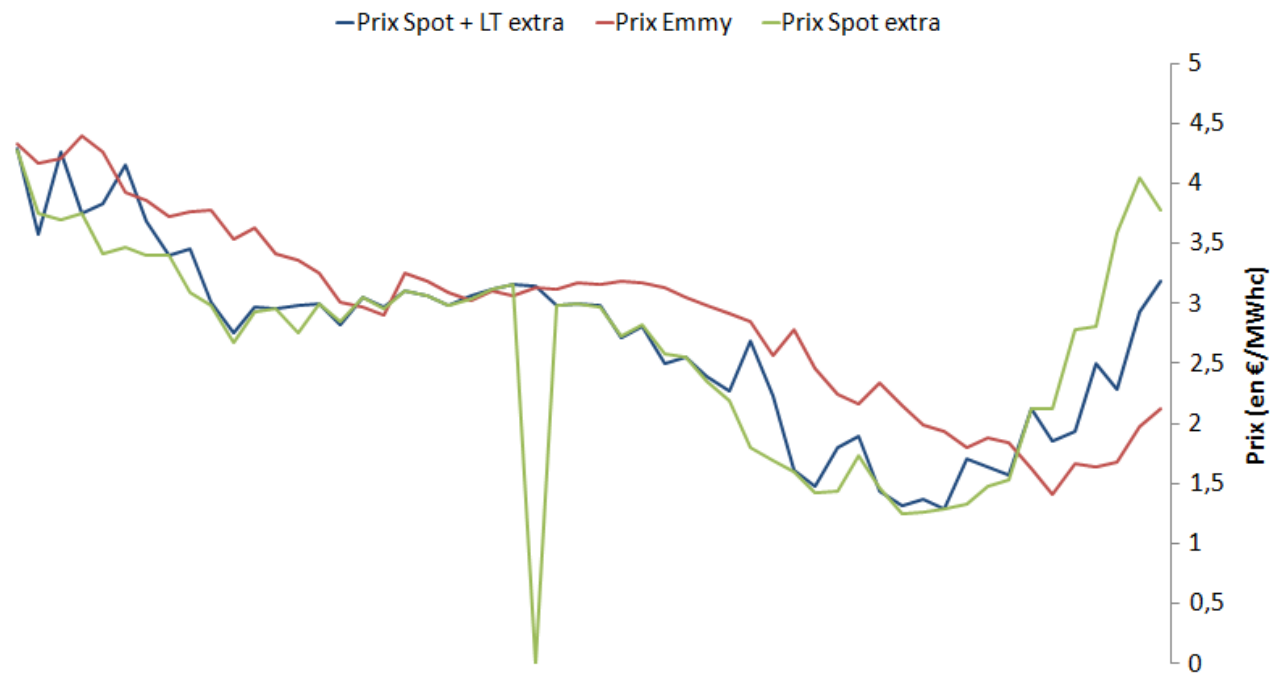
Un prix « spot » tel que l'attendaient probablement un grand nombre d'acteurs, qui réagit plus vite aux hausses et baisses, et en avance de phase d'environ 6 mois :



# Indice spot : analyse CEE classiques

## Point d'attention

Un échantillon toutefois moyennement représentatif puisque la moyenne des prix « spot » et « long terme » recueillis via l'UFE n'est pas égale à l'indice Emmy :



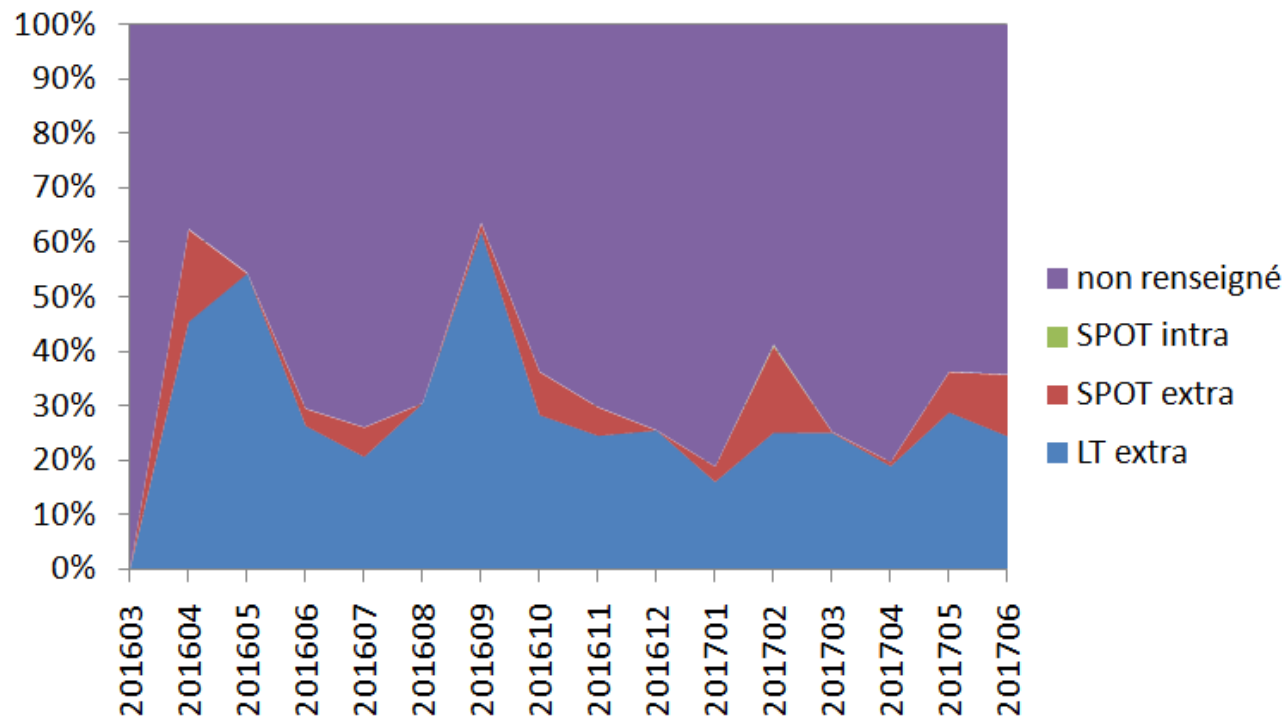


# Indice spot : analyse CEE précarité

Représentativité de l'échantillon :

19% des transactions (en nombre)

34% des transactions (en volume)

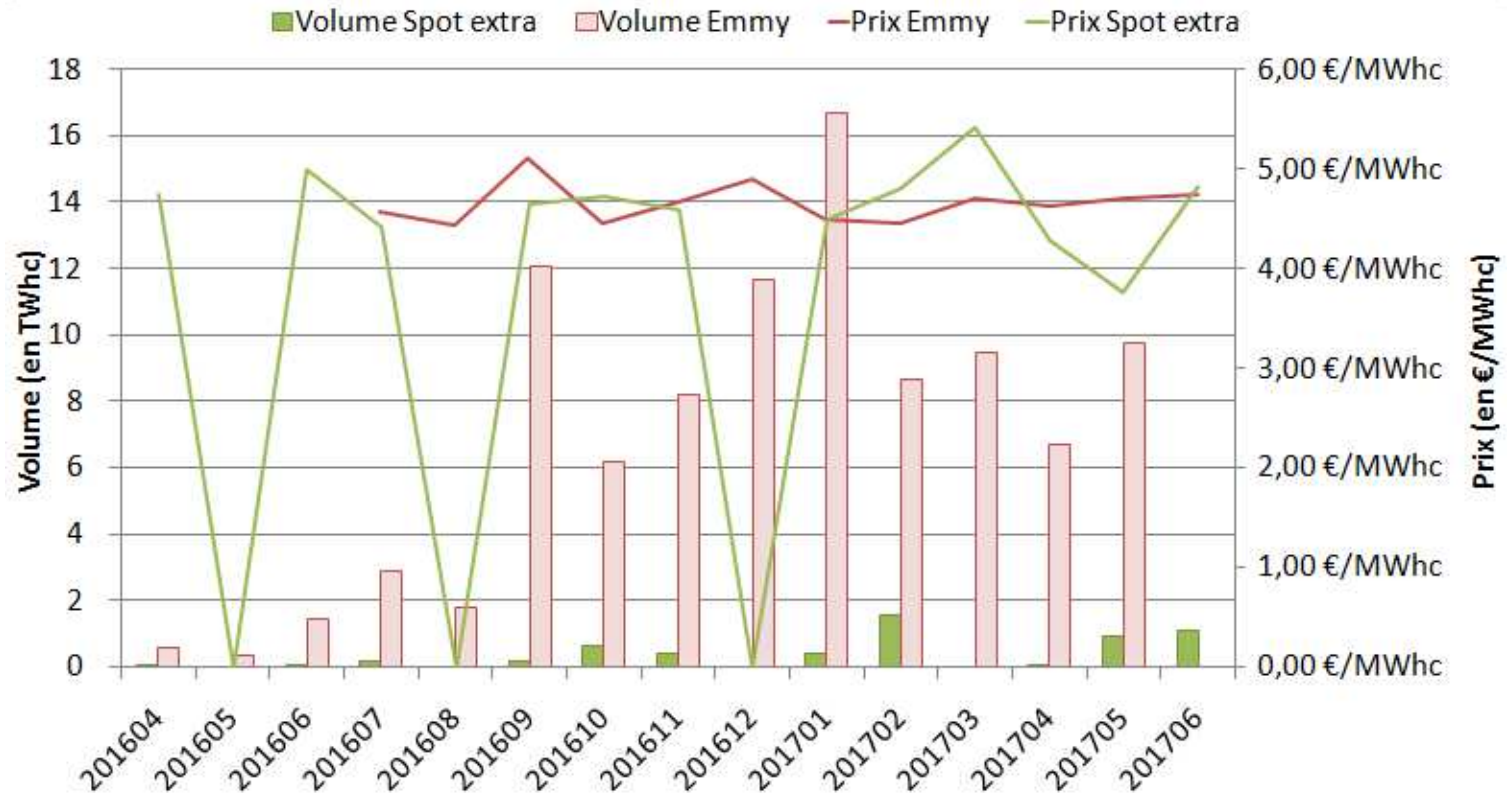


On peut estimer que le taux de transactions « spot extragroupe » représente 5 à 15% des CEE précarité échangés.

# Indice spot : analyse CEE précarité

## Examen des données de prix CEE précarité

Un prix « spot » instable, assis sur un faible nombre de transactions et parfois incalculable, proche de l'indice Emmy :



# Indice spot : suites

- Bien définir la transaction « spot » : transaction entre un acheteur et un vendeur n'appartenant pas à un même groupe et pour laquelle se sont écoulés moins de 30 jours entre l'accord commercial et le transfert sur le Registre.
- Travailler avec le teneur de Registre et l'UFE, au 1er ou 2ème trimestre 2018, notamment pour régler les questions opérationnelles :
  - Modalités de recueil de l'information « spot » : Format ? Transactions « spot » à déclarer par un acheteur et/ou un vendeur ?
  - Représentativité de l'indice : Vérification avant de publier l'indice ? Information à publier sur cette représentativité ?
  - Modalités de publication : Par le teneur de registre ou par la DGEC ? Publication de la liste de toutes les personnes morales ayant déclaré l'information « spot » ? Pour consulter l'indice, reconnaître avoir lu une déclaration selon laquelle l'indice, basé sur les déclarations spontanées des acteurs, est fourni tel quel et sans garanties.



# 3. Préparation de la P4

## 3.4 Eligibilité des installations ETS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Eligibilité des installations ETS

Opérations sur installations ETS non éligibles:

*Les économies d'énergie réalisées dans les installations classées visées à l'article [L. 229-5 du code de l'environnement](#) [...] ne donnent pas lieu à délivrance de certificats d'économies d'énergie (L. 221-7)*

Suite à la concertation P4, contributions reçues (notamment via ATEE) sur les gisements (40 à 250 TWhc sur la P4), les limites à imposer (quotas), conditions d'éligibilité (type d'installations / d'opérations).

=> Ouverture expérimentale et encadrée en P4 sur la base des propositions reçues



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Eligibilité des installations ETS

Opérations éligibles :

- dans le cadre d'opérations spécifiques
- pour des entreprises certifiées ISO 50001
- en imposant l'installation d'équipements de mesure permettant de suivre les économies d'énergie réalisées
- conditionnant les CEE au fait que le mesurage confirme des économies d'énergie réelles ex post au moins égales aux économies d'énergie théoriques estimées ex ante (période de mesure de 12 mois)
- hors secteur énergie (EE primaire).

=> Nécessite évolution législative + encadrement réglementaire : opérationnel courant 2018 au mieux



# 4. Registre



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# FIN



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE